

# **GE\_GERICHTE ACPR/244/2026 vom 9. März 2026**

GE Cour de justice, 2026-03-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACPR\\_244\\_2026](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_244_2026)

FR: GE\_GERICHTE ACPR/244/2026 du 9 mars 2026

IT: GE\_GERICHTE ACPR/244/2026 del 9 marzo 2026

## **Erwägungen**

### **E. 1**

L'arrêt de renvoi invite la Chambre de céans à rendre une nouvelle décision portant sur l'examen de la recevabilité de l'acte de recours, à l'aune de ses considérants. Toutefois, au vu de ce qui suit, et pour éviter des actes d'instruction dont les frais devraient être mis à la charge de l'avocat du recourant (cf. arrêt de renvoi, consid. 1.3.4), la question de la recevabilité du recours sera laissée indécise.

### **E. 2**

Il ressort des faits susmentionnés que le recourant a requis des autorités compétentes, alors qu'il se trouvait en exécution de peine (cf. B.d. supra), la liste des condamnations concernées. Il a alors été informé que parmi ces peines, figuraient les amendes infligées par les ordonnances pénales du SdC n. 1\_\_\_\_\_ et 2\_\_\_\_\_ des 28 septembre et 21 octobre 2021. Il y a immédiatement formé opposition et l'exécution de ces peines a été interrompue. Il s'ensuit que, conformément à l'art. 109 CP, ces peines, qui n'ont pas été exécutées, sont désormais prescrites. Partant, le recours visant à faire constater que l'opposition aux ordonnances pénales était valable est devenu sans objet. La cause sera donc rayée du rôle.

### **E. 3**

Au vu de l'issue du recours, les frais seront laissés à la charge de l'État.

### **E. 4**

Le recourant sera indemnisé, ex aequo et bono, à hauteur de CHF 648.60 (TVA à 8,1% incluse), pour un acte de 7 pages (pages de garde et de conclusion comprises), dont la discussion tient sur 3 pages, sans aucune référence juridique. Ladite indemnité sera allouée au conseil du recourant, conformément à l'art. 429 al. 3 CPP. Aucune indemnité ne sera versée par l'État à l'avocat du recourant pour les écritures postérieures au dépôt du recours, consécutives au dépôt de l'acte en dehors des heures d'ouverture de la Poste. \* \* \* \* \*

- 6/6 - P/18272/2024

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.